

Gulf Canada

M. le Président: A l'ordre. Il faut être juste. Le préambule présenté par le député portait sur un autre sujet. Le député doit poser immédiatement sa question.

M. Hovdebo: La ministre va-t-elle rétablir l'allocation non lucrative dont bénéficiait déjà le gouvernement de la Saskatchewan et cela, à un niveau au moins aussi élevé que celui qu'elle atteignait l'an dernier, afin que les Canadiens de la Saskatchewan puissent réaliser des projets sans devoir contribuer d'une demi-allocation?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi de parler du programme Défi 85 et du nombre extraordinaire d'emplois qu'il a contribué à créer dans le secteur privé et au sein des organismes sans but lucratif.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je suis heureuse de signaler que les organismes bénévoles, les conseils municipaux et le secteur privé ont tous contribué à faire de Défi 85 un grand succès.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mercredi 22 mai 1985, sauf deux, sont conformes au Règlement quant à la forme.

Des pétitions présentées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ne sont pas conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, il y a quelques instants, en réponse à une question, le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Murta) a laissé entendre qu'il ne fallait pas parler de négociations mais bien de discussions avec l'Association nationale...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourait-il en venir à son rappel au Règlement.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): J'ai en main un document que ses services ont publié en décembre dernier et dans lequel on parle deux fois de «négociation». Il se lit comme suit:

On a entrepris de discuter en profondeur et franchement...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Manifestement, le député se lance dans un débat. Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

GULF CANADA LIMITED

LA VENTE D'ACTIONS

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'interviens maintenant pour annoncer brièvement ce que j'estime être une décision importante. Elle l'est en tout cas pour l'industrie

canadienne du pétrole et du gaz, comme d'ailleurs pour l'ensemble du secteur industriel et pour le Canada tout entier. Mais il conviendrait tout d'abord que je lise un communiqué, publié il y a quelques heures à peine, par lequel Chevron Corporation, de San Francisco (Californie), et Olympia & York Resources Inc., filiale à part entière d'Olympia & York Developments Limited de Toronto (Ontario), annonçaient aujourd'hui que la société Chevron s'était engagée à vendre à Olympia & York sa participation dans Gulf Canada Limited de Toronto, sous réserve de la réalisation avant le 18 juin 1985 de certaines conditions posées par Olympia & York au chapitre notamment des autorisations administratives.

Aux termes de cet accord, Olympia & York va acheter 49.24 p. 100, soit quelque 112 millions des actions ordinaires de Gulf Canada, au prix d'environ \$22.21 canadiens l'action, au plus tard le 16 juillet 1985.

En outre, Olympia & York va acquérir en même temps une option sur les 25 millions d'actions ordinaires restantes de Gulf Canada qui sont détenues par Chevron. Le prix de l'option est de \$6 canadiens l'action, et le prix d'exercice des actions sous option est d'environ \$15.04 canadiens l'action. L'option doit être exercée avant le 31 décembre 1985.

Le communiqué dit en outre:

Si elle lève l'option, Olympia & York possèdera 60.2 p. 100 des actions ordinaires actuellement en circulation de Gulf Canada, pour une contrepartie totale dépassant trois milliards de dollars canadiens.

Olympia & York a informé Chevron qu'elle n'entend pas faire une offre du même genre aux autres actionnaires de Gulf Canada.

Si on me permet de l'ajouter, M. George M. Keller, président du conseil d'administration de Chevron Corporation, termine le communiqué par la déclaration suivante:

Malgré notre regret de perdre notre position dominante dans une bonne société comme Gulf Canada, nous considérons qu'il s'agit d'un marché excellent pour tous les intéressés. L'objectif d'une augmentation de participation canadienne posée par le gouvernement canadien est satisfait; quant à nous, nous allons utiliser le produit de la vente pour réduire considérablement la dette contractée l'an dernier pour acheter Gulf Corporation. La vente de ces actions va nous faire prendre une avance considérable sur notre programme de réduction de notre dette.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: J'aimerais souligner l'importance de ce projet d'acquisition, qui devrait être exécuté avant la fin de l'année. Ce sera la plus importante opération de canadienisation de l'histoire canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz, et d'ailleurs la plus importante de l'industrie canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Il importe tout particulièrement de signaler à notre avis que ce retour de Gulf Canada à la propriété canadienne va également entraîner le rapatriement de certains capitaux actuellement placés aux États-Unis par Olympia & York, et qui reviendront au Canada à l'occasion de l'acquisition de Gulf Canada.